

## Procuration

L\_\_\_\_\_ soussigné \_\_\_\_\_  
dont le siège/domicile se trouve à \_\_\_\_\_  
propriétaire de \_\_\_\_\_ actions de la Société Electrique de l'Our, Société  
Anonyme, dont le siège social est à Luxembourg,  
déclare donner pouvoir à \_\_\_\_\_  
à l'effet de le/la représenter à l'**Assemblée Générale Ordinaire** de ladite société, convoquée pour le  
12 mai 2017 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant :

- 1) **Rapport de gestion du conseil d'administration sur l'évolution des affaires en 2016 et la situation de la société ainsi que comptes annuels et comptes annuels consolidés au 31 décembre 2016**

*Ne requiert pas de résolution.*

- 2) **Rapports du réviseur d'entreprises sur les comptes annuels et les comptes annuels consolidés de l'exercice 2016**

*Ne requiert pas de résolution.*

- 3) **Approbation des comptes annuels et des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2016**

*Proposition de résolution: Par vote séparé, les comptes annuels et les comptes annuels consolidés sont approuvés par l'assemblée générale.*

*Approbation des comptes annuels:*

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

*Approbation des comptes annuels consolidés:*

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

#### 4) Répartition du bénéfice de l'exercice 2016

Proposition de résolution:

Pour l'exercice sous revue, le bénéfice net s'élève à:

2.043.842,02 EUR

Report à nouveau :

483,34 EUR

L'assemblée générale a donc à sa disposition un montant de

2.044.325,36 EUR

Ce montant sera affecté comme suit :

- Réserve pour dividendes d'actions propres

34.135,32 EUR

- 8,08 EUR de dividende aux actions de type A

1.616.000,00 EUR

- 8,70 EUR de dividende aux actions de type B

394.190,04 EUR

Le dividende brut d'une coupure de cinquième d'action s'élève à 1,74 EUR.

Le dividende de l'exercice 2016 (coupon 59) sera payé à partir du 16 mai 2017 après déduction de l'impôt luxembourgeois sur les revenus de capitaux (15%).

La date de détachement (ex date), avant laquelle les actions SEO doivent être acquises pour avoir droit aux dividendes décidés par l'assemblée générale, est fixée au 16 mai 2017.

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

#### 5) Décharge à donner aux administrateurs

Proposition de résolution: L'assemblée générale décide d'accorder décharge pleine et entière aux membres du conseil d'administration pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2016.

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

#### 6) Nominations et délégations

Propositions de résolutions:

Les mandats des administrateurs Hans Peter SISTENICH, Mike WAGNER et Romain WEISEN expirent à l'assemblée générale ordinaire de ce jour. Par vote séparé, les mandats de Messieurs Hans Peter SISTENICH, Mike WAGNER et Romain WEISEN sont reconduits pour une durée de six ans et expireront à l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2023.

Reconduction du mandat de Monsieur Hans Peter SISTENICH

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

Reconduction du mandat de Monsieur Mike WAGNER

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

Reconduction du mandat de Monsieur Romain WEISEN

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

Le mandat de Monsieur Jeannot WARINGO expire à l'assemblée générale ordinaire de ce jour. Sur proposition de l'Etat luxembourgeois, Monsieur Carlo FASSBINDER, directeur de la Fiscalité au ministère des Finances, est nommé administrateur en remplacement de Monsieur Jeannot WARINGO pour un mandat d'une durée de six ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2023.

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

Monsieur Hans-Christoph FUNKE démissionne de son mandat d'administrateur à l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 12 mai 2017.

Sur proposition de RWE Power AG, Madame Kathrin SCHMELTER, responsable de l'exploitation des centrales hydroélectriques à accumulation par pompage auprès de RWE Power AG, est nommé administrateur en remplacement de Monsieur Hans-Christoph FUNKE pour la durée restante du mandat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2022.

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

Madame Cornelia OBERTHÜR démissionne de son mandat d'administrateur à l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 12 mai 2017.

Sur proposition de RWE Power AG, Monsieur Thomas BEERMANN, responsable de la comptabilité auprès de RWE Power AG et RWE Generation SE, est nommé administrateur en remplacement de Madame Cornelia OBERTHÜR pour la durée restante du mandat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2018.

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

Sur proposition de l'Etat luxembourgeois, le conseil d'administration a coopté le 16 novembre 2016 Madame Sandra THEIN, Directeur des Finances et des Ressources humaines au ministère des Affaires étrangères et européennes, administrateur en remplacement de Monsieur Roland ENGELDINGER pour la durée restante du mandat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2021.

Cette cooptation est confirmée par l'assemblée générale.

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

**7) Désignation d'un réviseur d'entreprises pour l'exercice 2017**

*Proposition de résolution: L'assemblée générale nomme réviseur d'entreprises Ernst & Young S.A. avec siège social à L-1855 Luxembourg, 35E, avenue J. F. Kennedy, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771, qui est chargé conformément aux dispositions légales du contrôle des comptes annuels de l'exercice 2017. Monsieur Yves EVEN est désigné comme associé d'audit responsable du contrôle des comptes annuels de SEO en remplacement de Monsieur Jeannot WEYER qui a exercé cette fonction jusqu'à présent.*

pour	<input type="checkbox"/>
------	--------------------------

contre	<input type="checkbox"/>
--------	--------------------------

abstention	<input type="checkbox"/>
------------	--------------------------

**8) Rémunérations des administrateurs**

*Proposition de résolution: La rémunération annuelle nette des administrateurs est fixée à 7.000 € (indice des prix à la consommation: 685,17) et les jetons de présence à 300 EUR.*

pour	<input type="checkbox"/>
------	--------------------------

contre	<input type="checkbox"/>
--------	--------------------------

abstention	<input type="checkbox"/>
------------	--------------------------

**9) Divers**

de prendre part à toutes les délibérations et à tous les votes sur les objets à l'ordre du jour, de signer tous actes, pièces et procès-verbaux.

La présente procuration vaut pour toute assemblée générale ultérieure appelée à délibérer sur les objets à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2017

\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 2017

\_\_\_\_\_  
Signature(s)

Dans la procuration, vous pouvez indiquer vos instructions de vote en cochant les cases de votre choix. Si vous ne remplissez pas les cases en question, vous serez présumé être en faveur des résolutions proposées.